



Forum Nachhaltiger Kakao
German Initiative on Sustainable Cocoa



Contexte et solutions possibles

Le travail des enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest





Les membres du Initiative Allemande pour le Cacao Durable s'engagent à ce que le travail abusif des enfants dans la production de cacao soit aboli. (Objectif spécifique 6 du Initiative Allemande pour le Cacao Durable - Forum Nachhaltiger Kakao e.V.)

Le travail des enfants (voir boîte de définition page 2) est présent dans de nombreux secteurs à travers le monde et constitue également l'un des principaux défis de la culture du cacao. Rien que dans les principaux pays producteurs, la Côte d'Ivoire et le Ghana,¹ pour la période 2018/19 ont indiqué que 1,56 million d'enfants étaient concernés dans le secteur de la production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, la majorité d'entre eux (1,48 million d'enfants) étant soumis à un travail dangereux. Les causes du travail des enfants sont multiples : la cause principale est la pauvreté des familles de cultivateurs de cacao (*voir encadré 2*).²

L'abolition du travail des enfants³ conformément aux normes fondamentales du travail de l'OIT dans le secteur de la culture du cacao ainsi que l'amélioration des conditions de vie des cultivateurs de cacao et de leurs familles est une préoccupation centrale du Initiative Allemande pour le Cacao Durable et de ses membres. Dans ce but, les membres du Forum se sont mis d'accord pour que, d'ici fin 2025, 100 % des budgets prévus dans les projets/programmes⁴ des membres du Forum soient couverts par une stratégie ou un système de prévention, de contrôle, de suivi et d'élimination des pires formes de travail des enfants (*Voir également l'encadré 3*). L'évolution de cet indicateur est mesurée chaque année dans le cadre du nouveau système de suivi du Initiative Allemande pour le Cacao Durable.

Sur la base d'une compréhension globale de la représentation d'un secteur du cacao durable (voir la [définition sur la durabilité](#) issue par le Initiative Allemande pour le Cacao Durable), le Forum intervient dans le cadre de ses objectifs à différents niveaux : dans le cadre de l'objectif spécifique 6, les membres du Forum s'engagent à éliminer le « travail abusif des enfants » dans le secteur de la production de cacao. Dans le cadre de l'objectif spécifique 1, les membres du Forum s'engagent à ce que « de meilleurs prix au départ de l'exploitation, des systèmes de prix minimum et de primes, ainsi que d'autres mesures génératrices de revenus, contribuent à assurer des revenus viables aux⁵ familles de producteurs de cacao ».

D'autres objectifs spécifiques⁶ portent sur la diversification des systèmes de culture, la productivité, l'égalité des sexes et le respect de tous les droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. (*voir aussi Contribution du Initiative Allemande pour le Cacao Durable; p. 8*)

Ce document présente la situation actuelle, les défis et les solutions existantes. Les initiatives mentionnées ci-dessus constituent des étapes importantes vers l'élimination du travail des enfants. Ces chiffres montrent que des actions sont encore nécessaires, et ceci pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et que des stratégies supplémentaires dans la lutte contre la pauvreté et le travail des enfants doivent encore être développées. Dans ce contexte,

¹ NORC (2020) : [Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana \(norc.org\)](#)

² SWAC/OECD (2011): [Emerging good practice in combating the worst forms of child labour in West African cocoa growing communities, 2011](#)

³ Dans la suite de ce document, nous parlerons du travail des enfants, tel que défini dans les conventions 138 et 192 de l'OIT (voir encadré sur les définitions). Le terme « travail abusif des enfants » n'étant pas défini au niveau international, il n'est utilisé dans ce document que lorsqu'il fait littéralement référence à l'objectif spécifique 6 du Initiative Allemande pour le Cacao Durable.

⁴ Le cacao produit dans le cadre de programmes et de projets ne comprend pas nécessairement la totalité du cacao produit dans l'ensemble de l'industrie du chocolat.

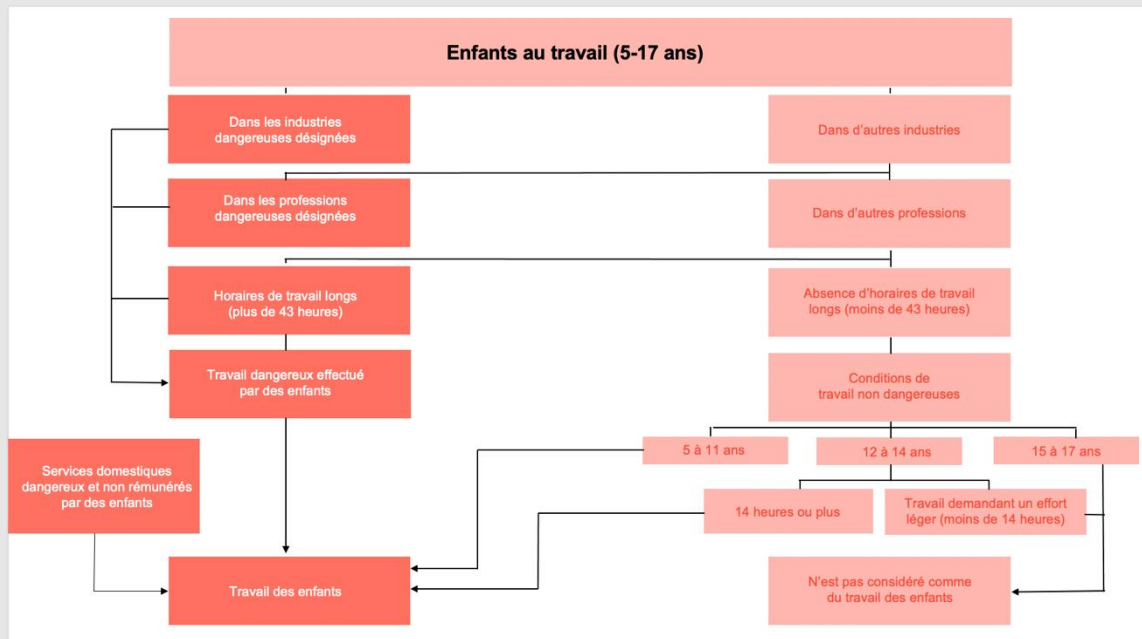
⁵ Le revenu de subsistance est le « revenu net d'un ménage, gagné dans des conditions de travail décent, et suffisant pour permettre à tous les membres du ménage d'avoir un niveau de vie approprié. » [The Concept | livingincome \(living-income.com\)](#)

⁶ [Zielsetzung_ForumNachhaltigerKakao_2019.pdf \(kakaoforum.de\)](#)

la coopération avec les acteurs (étatiques) des pays producteurs et la sensibilisation de la population locale continuent de jouer un rôle important et des mesures communes de nature structurelle doivent également être prises pour lutter durablement contre les causes du travail des enfants. Dans ce contexte, le Initiative Allemande pour le Cacao Durable et ses membres souhaitent jouer un rôle dans le renforcement des institutions nationales dans la lutte contre le travail des enfants et, par une coordination accrue entre les différents acteurs, promouvoir une approche holistique qui aille au-delà des mesures prises dans le secteur du cacao.

Encadré 1 : Qu'est-ce que le travail des enfants exactement ?

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), il convient de faire une distinction entre ces différents termes : **enfants économiquement actifs, travail des enfants** et les « **pires formes de travail des enfants** », dont le **travail dangereux des enfants** est une sous-catégorie. Les délimitations des terminologies se basent sur l'âge, la durée du travail et la nature des activités. Ce sont les cadres juridiques des différents pays qui sont déterminants.



Graphique 1 provenant de : **Organisation Internationale du Travail et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Child Labour: Global estimates 2020, trends and the road forward, ILO and UNICEF, Geneva and New York, 2021. License : CC BY 4.0. ; Nombre d'heures par semaine**

Enfants économiquement actifs

Cette catégorie concerne toutes les activités économiques des personnes de moins de 18 ans. Il peut s'agir d'un travail formel ou informel, dans le secteur privé ou public, avec ou sans rémunération⁷. Toutes les formes d'activités ne sont pas considérées comme du « travail des enfants ».

Travail des enfants

Le travail des enfants est défini de manière plus restrictive que le terme « **d'enfants économiquement actifs** ».

⁷OIT (s.d.) : <https://www.ilo.org/ipec/facts/lang--en/index.htm>



Le travail des enfants fait référence à un travail qui (1) est dangereux et nuisible pour les enfants sur le plan mental, physique, social ou moral ; ou/et (2) nuit à leur éducation scolaire.⁸

La question de savoir si une activité particulière d'un enfant relève également du travail des enfants dépend de l'âge de l'enfant, de la durée du travail et de la nature de l'activité. Les enfants actifs économiquement de plus de 12 ans et qui n'effectuent que quelques heures par semaine un travail léger autorisé ne sont pas considérés comme des enfants travailleurs. Sont également exclus les enfants de plus de 15 ans dont le travail n'est pas considéré comme dangereux.⁹ La notion de travail des enfants se fonde sur la Convention 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (adoptée en 1973) et la Convention 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (adoptée en 1999).

Les pires formes de travail des enfants

Parmi les **pires formes de travail des enfants** (*worst forms of child labour*) figurent, selon la **Convention 182 de l'OIT, article 3** :¹⁰

- a) toutes les formes d'esclavage et de pratiques similaires à l'esclavage
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant pour des activités illicites, en particulier pour la production et le trafic de substances illicites,
- d) **Travail dangereux des enfants** (*hazardous child labor*) : **Le travail dangereux** effectué par des enfants est donc toute activité ou occupation qui a ou peut avoir des conséquences néfastes pour la sécurité, la santé physique ou mentale ou l'épanouissement moral de l'enfant. Les risques peuvent également provenir d'une charge de travail excessive, même si une activité ou un emploi n'est pas considéré comme dangereux en soi.

Les catégories (a), (b) et (c) sont considérées comme les **pires formes inconditionnelles de travail des enfants** (*unconditional worst forms of child labour*), c'est-à-dire qu'elles sont interdites indépendamment de l'âge de l'enfant, du type de travail effectué et des conditions et circonstances dans lesquelles ce travail est effectué.

La catégorie (d) – travail dangereux des enfants (*hazardous child labor*) – est une pire forme **conditionnelle** de travail des enfants (*conditional worst form of child labour*), ce qui signifie qu'elle doit être définie localement par la liste des activités dangereuses établie au niveau national (voir : [comparative analysis of child labour decrees in Cameroon, Côte d'Ivoire and Ghana](#)).

L'article 32 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant concrétise **l'article 10, point 3, deuxième phrase, du Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux (Pacte social des Nations unies)**, qui stipule que les enfants et les jeunes doivent être protégés contre l'exploitation économique et sociale. **L'article 28 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant** continue d'affirmer le droit de l'enfant à l'éducation.¹¹

Pour un bref résumé des principaux termes et définitions relatifs au travail des enfants et au travail forcé, voir également [Glossary-of-Child-Forced-Labour-Definitions-and-Concepts_August-2019.pdf \(cocoainitiative.org\)](#).

⁸OIT (s.d.) : <https://www.ilo.org/ipec/facts/lang--en/index.htm>

⁹OIT (1973) : [OIT Convention n° 138, The Minimum Age, 1973](#)

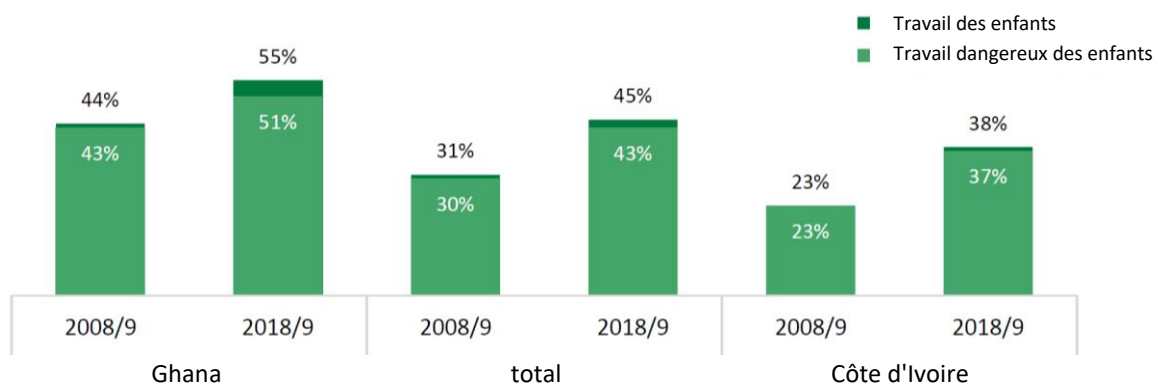
¹⁰OIT (1999) : [OIT Convention n° 182, Worst Forms of Child Labour Convention, 1999](#)

¹¹ Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (s.d.) : [Droit à l'éducation • Droit à l'école | Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant](#)



travail dangereux des enfants au sens des conventions de l'OIT, mais ne couvre pas le travail forcé des enfants, l'esclavage des enfants ou la traite des enfants. Parmi les enfants âgés de 5 à 17 ans de tous les ménages agricoles dans les régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, 31 % étaient concernés par le travail des enfants en 2008/2009, mais ce chiffre est passé à 45 % en 2018/19. La proportion d'enfants exposés à un travail dangereux dans la production de cacao est passée de 30 % à 43 % au cours de la même période. Mais dans le même temps, la production de cacao a augmenté de 62 % dans ces deux pays, et donc la part des ménages producteurs de cacao. Néanmoins, des développements positifs ont également eu lieu en ce qui concerne la fréquentation des écoles. En Côte d'Ivoire, la scolarisation des enfants issus de ménages agricoles dans les zones de production de cacao est passée de 58 % en 2008/09 à 80 % en 2018/19. Au Ghana, ce taux est également passé de 89 % en 2008/09 à 96 % dix ans plus tard.

Graphique 2



Proportions d'enfants employés dans le travail lié au cacao et le travail dangereux des enfants, tous ménages agricoles confondus dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana

Source : *International Cocoa Initiative*

En juillet 2020, l'International Cocoa Initiative (ICI) a publié une analyse¹⁵ sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le travail des enfants des ménages producteurs de cacao. Les résultats montrent une augmentation de 21,5 % de l'identification du travail des enfants par rapport à l'année précédente.

Statistiques nationales sur le travail des enfants dans tous les secteurs économiques :

Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples¹⁶ (multi-indicator cluster study) effectué par le ministère ivoirien du Plan et du Développement en collaboration avec l'UNICEF, **31,3 % des enfants âgés de 5 à 17 ans** étaient concernés par le **travail des enfants** en 2016, **tous secteurs confondus**. **21,5 %** des enfants sont soumis à un **travail dangereux**.

L'enquête par grappes à indicateurs multiples¹⁷ (Multiple Indicator Cluster Survey Six (MICS 6) de 2017/18), menée par le service statistique ghanéen en collaboration avec l'UNICEF, a déterminé que **30 % des enfants âgés de 5 à 17 ans étaient touchés par le travail des enfants**. Le **travail dangereux des enfants représentait 21 %**, la proportion de travail dangereux des enfants dans la tranche d'âge 15-17 ans atteignant presque 30 %.

¹⁵ [Hazardous child labour in Côte d'Ivoire's cocoa communities during Covid-19 | ICI Cocoa Initiative](#)

¹⁶ Ministère du plan et du développement – Côte d'Ivoire (2016): [Côte d'Ivoire MICS 2016.pdf \(unicef.org\)](#)

¹⁷ Ghana Statistical Service (2019): [Ghana Multiple Cluster Indicator Survey.pdf \(unicef.org\)](#)



En outre, la 7^{ème} enquête *Ghana Living Standards Survey (GLSS 7)*¹⁸ de 2019 rapporte que parmi tous les enfants actifs âgés de 5 à 14 ans au Ghana, 78 % travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche.

Encadré 2 : Revenu des cultivateurs et cultivatrices de cacao

Les faibles revenus sont considérés comme l'une des principales causes du travail des enfants :

Environ 95 % du cacao mondial est cultivé par de petites exploitations dont la taille moyenne se situe entre 2 et 5 hectares¹⁹. L'Organisation internationale du cacao (ICCO) estime qu'au moins 5 millions de petits producteurs et productrices produisent du cacao dans le monde. Selon l'étude du Royal Tropical Institute (KIT) [Demystifying the cocoa sector in Côte d'Ivoire and Ghana](#)²⁰, le cacao représente 66 % (Côte d'Ivoire) et 60 % (Ghana) des revenus des cultivateurs et cultivatrices de cacao et de leurs familles. De nombreuses familles de 5 à 10 personnes ne gagnent pas assez pour couvrir leurs besoins vitaux.

Selon le KIT, le **revenu journalier moyen par personne** dans les ménages producteurs de cacao est de **0,92 USD en Côte d'Ivoire et de 1,04 USD au Ghana**. Ce chiffre est bien inférieur au seuil de pauvreté international défini par la Banque mondiale, qui est de **1,90 USD par habitant**.²¹ Des revenus trop faibles et incertains font que les agriculteurs n'investissent plus dans la culture et n'ont pas les moyens financiers d'employer de la main-d'œuvre.

L'une des conséquences est que les enfants viennent à être soumis à des travaux dans les champs dans des conditions qui ne sont pas adaptées à leur âge, ce qui est interdit par les lois nationales et internationales. De plus, les régions productrices de cacao sont pour la plupart éloignées et peu ou pas desservies. Les écoles ne sont pas présentes partout ou ne sont parfois pas fréquentées par les enfants des cultivateurs et cultivatrices de cacao, malgré l'obligation d'aller à l'école, en raison du manque d'argent pour les fournitures scolaires ou parce que les parents ont besoin des enfants comme main-d'œuvre dans leur exploitation.

Les faibles revenus sont dus à un faible prix au départ de l'exploitation, à la fluctuation des prix sur le marché mondial, à la faible productivité, petites surfaces de culture et à l'absence de sources de revenus supplémentaires.

Accords internationaux contre le travail des enfants

Une multitude d'accords nationaux et internationaux et d'initiatives et de projets émanant du secteur privé, de la société civile et des gouvernements dans les pays consommateurs et producteurs se sont donné pour mission d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans le secteur du cacao. Les initiatives menées jusqu'à présent n'ont pas suffisamment réussi à sortir les familles de producteurs de cacao de la pauvreté et donc à lutter efficacement contre la principale cause du travail des enfants.

Protocole Harkin Engel

En septembre 2001, les représentants de l'industrie du chocolat et du cacao ont signé un accord pour lutter contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Ils se sont engagés à mettre fin aux pires formes de travail des enfants d'ici 2005. L'accord élaboré en collaboration avec les gouvernements ivoirien, ghanéen et américain, notamment le sénateur américain Tom Harkin et le député Eliot Engel, est appelé le [protocole Harkin-Engel](#). Il prescrit une approche globale et une résolution du problème en six parties ainsi qu'un processus assorti de délais afin

¹⁸ Ghana Statistical Service (2019) : [GLSS7 MAIN REPORT FINAL.pdf \(statsghana.gov.gh\)](#)

¹⁹ [Cocoa producing countries - Initiative Allemande pour le Cacao Durable \(kakaoforum.de\)](#)

²⁰ Royal Tropical Institute (2018) : [Demystifying the Cocoa Sector in Ghana and Côte d'Ivoire - KIT Royal Tropical Institute](#)

²¹ Royal Tropical Institute (2018) : [Demystifying-complete-file.pdf \(kit.nl\)](#)



d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans la culture du cacao. Afin de concrétiser les efforts et de faire avancer le processus après sa signature en 2001, un cadre d'action a été convenu en 2010 pour soutenir la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel. Dans une déclaration commune, l'industrie et les gouvernements locaux ont réaffirmé leur engagement à réduire les pires formes de travail des enfants de 70 % d'ici 2020. Les deux principaux pays producteurs ont pris des mesures nationales à cet effet (*voir ci-dessous*). Malgré les efforts de tous les acteurs impliqués, l'objectif 2020 n'a pas été atteint.

Agenda 2030 pour le développement durable

La communauté internationale a adopté l'**Agenda 2030 pour le développement durable** lors de la 70e Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015 à New York. Sur cette base, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été formulés, qui doivent servir à un développement durable sur le plan écologique, économique et social. L'ODD 8, intitulé « Emplois de qualité et croissance économique », vise à travers ses sous-objectifs à éliminer les pires formes de travail des enfants.



ODD 8.7 « Mesures immédiates et efficaces pour l'abolition du travail forcé, la fin de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, et l'assurance de l'interdiction et de l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris la conscription et l'utilisation d'enfants soldats, et suppression de toute forme de travail des enfants d'ici 2025 ».

C'est ainsi qu'est née l'Alliance 8.7, dont le but est d'aider les gouvernements nationaux à atteindre l'objectif (SDG 8) d'ici 2025.

Initiatives des pays producteurs

En Côte d'Ivoire et au Ghana, le travail des enfants est officiellement interdit.

En Côte d'Ivoire, le cadre législatif relatif au travail des enfants a été continuellement amélioré depuis 2010. Le Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, L'Exploitation et le Travail des Enfants (**CNS**) et le Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'exploitation et le Travail des Enfants (CIM) ont été créés pour lutter contre le travail des enfants. Depuis 2012, le CNS et le CIM ont développé des plans d'action nationaux contre le travail des enfants. Ceux-ci comprennent des campagnes de sensibilisation de la population, des actions contre la traite des êtres humains dans le secteur du cacao et d'autres mesures.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement ivoirien a élaboré des plans d'action nationaux de lutte contre le travail et la traite des enfants en trois phases, qui ont eu un impact important sur la réduction du travail des enfants, selon une évaluation de l'USDOL (Ministère américain du travail)²². Une loi adoptée en 2015 régit également la scolarité obligatoire des enfants âgés de 6 à 16 ans²³. D'importants changements dans le système éducatif et l'augmentation de la construction d'écoles dans les zones rurales de Côte d'Ivoire ont par ailleurs permis d'améliorer considérablement les taux de scolarisation. Le gouvernement a également mis en place SOSTECI²⁴, un mécanisme de surveillance du travail des enfants dans le secteur du cacao, et a renforcé la législation sur le travail des enfants. Au niveau régional, le

²² DOL (2020) : [2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor : Côte d'Ivoire \(dol.gov\)](#) & U.S. Department of State (2021) : [Cote d'Ivoire - United States Department of State](#)

²³ NORC (2020) : [Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana \(norc.org\)](#)

²⁴ OIT (2020) : [Cote d'Ivoire: the ILO supports the Ministry of Employment and Social Protection in the fight against child labour in Cocoa and Gold supply chains](#) & CNS (s.d.) : [SOSTECI | CNS \(travaildesenfants.org\)](#)



gouvernement a également signé des accords bilatéraux avec les pays voisins afin d'empêcher le plus tôt possible le trafic d'enfants à la frontière.²⁵

Au Ghana, le gouvernement a approuvé en 2010 une première phase (2009-2015) du **Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Ghana**, afin de renforcer les capacités techniques des responsables, de sensibiliser le public, de mobiliser les partenaires, de renforcer les communautés locales et de soutenir les enfants concernés.²⁶ La deuxième phase (2017-2021) s'appuie sur les résultats et les expériences de la première phase. L'accent est mis sur la mobilisation de ressources supplémentaires, sur les actions au sein des communautés locales et sur le renforcement d'une éducation de qualité et l'amélioration de la fréquentation scolaire.²⁷ Pour une mise en œuvre efficace du plan d'action, le gouvernement a pris des dispositions institutionnelles, dont la création du Comité directeur national sur le travail des enfants. Ce dernier est chargé des tâches de direction et de coordination ainsi que de la mise en œuvre du programme national. Parmi les initiatives du gouvernement ghanéen figure le Ghana COCOBOD [Child-Education Support Programme](#), qui permet aux enfants des familles de producteurs de cacao d'aller à l'école dans les sept régions et districts producteurs de cacao. Il s'agit également de libérer les cultivatrices et cultivateurs des charges financières liées à la scolarisation. Enfin, au cours des 20 dernières années, le gouvernement ghanéen a fortement mis l'accent sur l'augmentation du taux de scolarisation à travers plusieurs initiatives scolaires.

Encadré 3 : Child Labour Free Zones in Ghana

Dans le cadre de la phase II du plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Ghana, le pays s'est fixé pour objectif de réduire le travail des enfants au strict minimum (en dessous d'un seuil de 10 %, contre 22 % en 2017, année de référence) d'ici 2021 et a notamment lancé l'initiative Child Labour Free Zones (CLFZ). Cette initiative vise à réduire fortement le travail des enfants dans les régions à forte production de cacao. La Child Labor Unit du ministère ghanéen du travail travaille dans la phase pilote au sein de 2 districts avec des organisations locales gouvernementales et des associations civiles, ainsi que d'autres intervenants, afin de renforcer la sensibilisation au travail des enfants et de mettre en œuvre des mesures préventives et pénales contre le travail des enfants. Le plan d'action comprend la promotion de formations techniques et professionnelles pour les jeunes qui ne sont pas scolarisés.²⁸ Le pays a lancé le 9 mars 2020, en collaboration avec l'organisation japonaise Action against Child Exploitation (ACE), un système d'évaluation de l'initiative Child Labour Free Zones (CLFZ). Il sert de système de suivi pour surveiller, vérifier et s'assurer que les régions disposent des mécanismes nécessaires pour continuer à protéger les enfants contre le travail dangereux tout en protégeant d'autres droits fondamentaux de ces enfants.²⁹

²⁵ NORC (2020) : [Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana \(norc.org\)](#)

²⁶ NAP (2009) : [National Plan of Action \(NPA\) for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana \(2009 – 2015\)](#)

²⁷ NAP (2017) : [National Plan of Action \(NPA2\) for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana \(2017 – 2021\)](#)

²⁸ NAP (2009) : [National Plan of Action \(NPA\) for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana \(2009 – 2015\)](#), p. 42

²⁹ ACE (2020) : [A Momentous Step toward Ending Child Labour in Ghana \(acejapan.org\)](#)



Contribution du Initiative Allemande pour le Cacao Durable et des plateformes nationales pour un cacao durable en Europe

Les défis de la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao restent importants. Le Initiative Allemande pour le Cacao Durable rassemble les expériences de ses membres et développe des stratégies et des solutions en collaboration avec les représentations des producteurs, les gouvernements dans les pays producteurs et les acteurs internationaux du secteur du cacao.

Dans le cadre du développement d'un nouveau système de suivi pour mesurer le [nouvel objectif](#), le Forum a développé des recommandations d'action à l'intention de ses membres pour la mise en œuvre de l'objectif et a notamment élaboré des [recommandations d'action](#) sur le thème du travail des enfants.

Le Initiative Allemande pour le Cacao Durable s'est également mis d'accord avec d'autres plateformes nationales pour un cacao durable en Europe (la plateforme belge Beyond Chocolate, l'initiative néerlandaise Dutch Initiative on Sustainable Cocoa et la plateforme suisse pour le cacao durable) dans le cadre d'un [MoU](#) commun sur quatre défis principaux, parmi lesquels, outre une traçabilité et une transparence accrues dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, une contribution à des revenus viables pour les cultivatrices et cultivateurs de cacao et la réduction de la déforestation, ainsi que la fin du travail des enfants. Pour surmonter ces défis, les plateformes nationales misent sur une coopération étroite et renforcée au niveau européen et sur la mise en place d'une action commune. En 2021, un groupe de travail international sur le travail des enfants a donc également été créé au niveau des plateformes européennes et sera opérationnel à partir de janvier 2022.

Les différents groupes membres du Initiative Allemande pour le Cacao Durable, le gouvernement fédéral (représenté par le [ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement \(BMZ\)](#) et le [ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture \(BMEL\)](#), l'industrie allemande de la confiserie, le secteur du commerce alimentaire allemand et la société civile, s'engagent de manière ciblée, comme convenu dans l'objectif spécifique 6, à lutter contre le travail des enfants. Une sélection des activités des membres est présentée ci-dessous.

Initiative du gouvernement fédéral

Le 21 décembre 2016, le gouvernement fédéral a adopté le [Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme](#) (PAN) au sein du Cabinet fédéral. Outre l'obligation de l'État de protéger les droits de l'homme, l'attention se porte sur la responsabilité des entreprises concernant le respect de ces droits. Le gouvernement fédéral déclare ainsi qu'il attend des entreprises qu'elles respectent le devoir de diligence en matière de droits de l'homme et qu'elles respectent les droits de l'homme tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement et de création de valeur. Le devoir de diligence mentionné dans le plan d'action s'inspire des [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) des Nations unies, adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011, après un processus de recherche et de consultation de six ans. Le PAN doit faire progresser la mise en œuvre des principes directeurs en Allemagne et garantir une économie mondiale responsable. Sous le point « Obligation de l'État et responsabilité de la société en matière de protection des droits de l'homme », l'abolition du travail des enfants et la coopération dans le cadre d'initiatives multi-acteurs sont explicitement mentionnées.

La loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement, adoptée par le Bundestag le 11 juin 2021, s'inspire du Plan d'action national pour l'économie et les droits de l'homme (PAN). La loi doit entrer en vigueur à partir de 2023 pour les entreprises de plus de 3 000 collaborateurs, à partir de 2024, la nouvelle législation sera étendue aux entreprises de plus de 1 000



collaborateurs. La loi adoptée doit imposer des exigences claires aux entreprises : ils doivent veiller au respect des droits de l'homme tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'aux produits vendus. L'Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations doit vérifier le respect de la loi en contrôlant les rapports des entreprises et les plaintes déposées.

Initiatives de partenariats multi-acteurs

International Cocoa Initiative

L'International Cocoa Initiative (ICI) a été créée en 2002 dans le contexte du Protocole Harkin-Engel. La Fondation est une plateforme multipartenariale impliquant l'industrie du cacao et du chocolat, la société civile, la communauté des cultivateurs de cacao, les gouvernements concernés, ainsi que des organisations internationales. La vision d'ICI est celle de communautés productrices de cacao prospères, au sein d'une chaîne d'approvisionnement digne, durable et gérée de manière responsable, où les droits de l'enfant et les droits humains sont protégés et respectés et où le travail des enfants et le travail forcé sont abolis. Trois objectifs stratégiques sont poursuivis dans le cadre de la stratégie 2021-2026 : 1) Chaîne d'approvisionnement en cacao responsable ; 2) Collaboration avec les décideurs politiques aux niveaux national et international en vue de renforcer les politiques, les capacités et les systèmes afin de créer un environnement propice au changement ; 3) Assurance que tous les acteurs et systèmes travaillent dans le cadre d'effort multipartenarial efficace, cohérent et coordonné. Pour atteindre ces objectifs, le travail de l'ICI se concentre sur trois fonctions clés interdépendantes : 1) Apprentissage et innovation ; 2) Défense des intérêts professionnels ; (3) Renforcement des capacités et des systèmes.



Initiatives du secteur privé

Encadré 4 : Child Labour Monitoring and Remediation System (CLMRS)

Le [Child Labour Monitoring and Remediation System \(CLMRS\)](#) est un instrument important de la stratégie de l'International Cocoa Initiative (ICI). Ce système a été développé par l'Organisation internationale du travail (OIT) il y a deux décennies et a été adapté par la suite pour être utilisé dans le secteur du cacao. Depuis 2010, le Ghana dispose d'un système de surveillance du travail des enfants (GCLMS, qui est devenu par la suite GCLMRS)³⁰. Le CLMRS et les systèmes similaires³¹ sont un moyen de soutenir de manière ciblée les enfants concernés ou menacés par le travail des enfants, ainsi que leurs familles et leurs communautés. Ces systèmes comportent quatre activités principales : (i) la sensibilisation au travail des enfants et à ses conséquences ; (ii) l'identification des enfants qui travaillent ; (iii) le soutien aux enfants qui travaillent et aux enfants à risque (prévention et réparation) ; (iv) le suivi des enfants identifiés comme travailleurs jusqu'à ce qu'il soit garanti qu'ils disposent d'une alternative satisfaisante. Ceux-ci sont en accord avec les principes des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour ce faire, les CLMRS mis en œuvre par ICI s'appuient sur des contacts locaux et des systèmes de données mobiles. ICI analyse les cas signalés de travail des enfants afin de fournir des mesures correctives et des dispositions appropriées, puis de les mettre en œuvre dans la communauté locale en collaboration avec les institutions locales. Ensuite, la situation de chaque enfant est suivie afin de s'assurer qu'elle s'est améliorée de manière durable.

Entre 2015 et 2020, plus de 150 000 enfants ont bénéficié de mesures correctives ou préventives **dans le cadre du CLMRS**³² mis en œuvre par l'ICI. Les chiffres concernant le nombre d'enfants atteints par le CLMRS et les systèmes similaires sont en cours de collecte. Il s'agissait notamment de plus de 36 000 dotations de matériel scolaire, de plus de 5 000 autres prestations de soutien à l'éducation (inscriptions dans des écoles publiques, cours de soutien, placement en apprentissage, etc.). Plus de 4 000 ménages ont bénéficié d'un soutien pour la création de sources de revenus alternatives. D'ici fin 2021³³, au moins 540 000 ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana seront couverts par des systèmes qui préviennent et combattent efficacement le travail des enfants dans le cadre du devoir de diligence des entreprises en matière de droits de l'homme, ce qui représente environ 30 % de la chaîne d'approvisionnement en cacao dans ces pays.

En 2021, l'ICI a publié une étude sur l'efficacité du CLMRS³⁴. L'étude a porté sur (1) l'efficacité des différents CLMRS à détecter les cas de travail des enfants et (2) l'efficacité des mesures correctives prises dans le cadre du CLMRS. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de l'étude, telles que le fait que les activités de sensibilisation et de surveillance devraient être adaptées aux schémas saisonniers de certains travaux dans les champs de cacao ; qu'une surveillance active devrait être assurée à la fois par des visites à domicile et par des visites de contrôle dans les champs ; et que les femmes devraient jouer un rôle plus actif dans la surveillance et la sensibilisation. Les données générées par les CLMRS montrent également qu'environ 30 à 40 % des enfants trouvés en train de travailler par un système mis en œuvre

par ICI ont cessé de travailler après avoir reçu une mesure corrective (avec des taux de réussite variables selon le nombre de visites de suivi).

Lire le rapport complet : [ICI-CLMRS-Effectiveness-Review_EN.pdf \(cocoainitiative.org\)](#)

³⁰ Ministry of Employment and social welfare (2010) : [CHILD LABOUR MONITORING IN GHANA : A REVIEW \(cocoainitiative.org\)](#)

³¹ [Dans le cadre du système de suivi, le Initiative Allemande pour le Cacao Durable a développé des indicateurs relatifs aux systèmes d'identification et d'élimination du travail des enfants, qui sont couverts non seulement par le CLMRS de l'ICI, mais aussi par d'autres systèmes comparables. Voir également à ce sujet : ICI CLMRS Benchmarking-study.pdf \(cocoainitiative.org\).](#)

³² ICI (2020) : https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2021/05/ICI-Annual-Report-2020_ENGLISH.pdf

³³ Un objectif commun à ICI et à ses membres.

³⁴ ICI (2021) : [ICI-CLMRS-Effectiveness-Review_EN \(1\).pdf \(cocoainitiative.org\)](#)



L'extension de la couverture du CLMRS est une priorité pour les plateformes nationales pour un cacao durable en Europe (ISCOs) et la World Cocoa Foundation (WCF) et leurs membres. En 2021, ICI a réalisé une étude de référence³⁵ sur la définition et la mesurabilité du CLMRS et d'autres systèmes comparables visant à mettre fin au travail des enfants, à la demande de la Plateforme suisse pour un cacao durable et en coordination avec les autres initiatives nationales pour un cacao durable en Europe. Selon la définition élaborée, un CLMRS devrait couvrir quatre activités principales :

- (1) Sensibilisation des agriculteurs, des enfants et des membres de la communauté au travail des enfants et aux dommages qui en résultent.
- (2) Identification des enfants qui travaillent grâce à un processus de surveillance actif utilisant des outils de collecte de données standardisés.
- (3) Fourniture de mesures préventives et correctives aux enfants victimes du travail des enfants et aux autres enfants vulnérables, et documentation du soutien fourni.
- (4) Suivi des enfants identifiés comme étant des enfants travailleurs afin de surveiller régulièrement leur statut jusqu'à ce qu'ils aient cessé de travailler.

Des indicateurs ont été développés en complète des critères, notamment pour permettre la mesurabilité dans le cadre de complet de suivi compl que celui du Initiative Allemande pour le Cacao Durable.

Lire l'étude complète : [ICI_CLMRS_Benchmarking-study.pdf \(cocoainitiative.org\)](https://www.cocoainitiative.org/ici-clmrs-benchmarking-study.pdf)

Cacao issu de cultures certifiées

Les normes les plus importantes dans la culture du cacao (**Fairtrade, Rainforest Alliance**) impliquent le **respect des conventions 138 et 182 de l'OIT**. Les normes contribuent ainsi de manière importante à sensibiliser les cultivateurs et cultivatrices de cacao et les acheteurs à la problématique du travail des enfants. Les systèmes de certification ne peuvent certes pas exclure les pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest, mais ils aident systématiquement à les détecter ou à les éliminer.

L'accent est mis sur la prévention et l'éducation : les pires formes de travail des enfants doivent être évitées avant même qu'elles n'apparaissent. Ainsi, les organisations de producteurs sont tenues d'évaluer le risque des pires formes de travail des enfants et, si nécessaire, de prendre des mesures préventives. Il peut s'agir, entre autres, de la mise en place d'un système de surveillance et de réparation par des organisations de producteurs ou des communautés villageoises, à l'instar du Child Labor Monitoring and Remediation System (CLMRS).

Toutes les organisations de certification tiennent en outre à ce que les mesures de lutte contre les pires formes de travail des enfants soient développées et assumées par les organisations de producteurs sur place. Elles soutiennent ces actions en dispensant des formations et en transmettant leur expertise sur le terrain et travaillent également en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

En outre, certaines normes de durabilité soutiennent de manière ciblée les femmes au sein des communautés productrices de cacao afin d'améliorer les conditions de vie de toute la famille et de renforcer la position de ces dernières.^{36,37} De nombreuses entreprises de l'industrie allemande de la confiserie et entreprises commerciales, qui s'engagent également dans le Initiative Allemande pour le Cacao Durable, achètent et transforment du cacao certifié, dont la part n'a cessé d'augmenter. Ils contribuent ainsi également à l'élimination du travail des enfants.

³⁵ ICI (2021) : [ICI_CLMRS_Benchmarking-study.pdf \(cocoainitiative.org\)](https://www.cocoainitiative.org/ici-clmrs-benchmarking-study.pdf)

³⁶ Fairtrade (2017) : [Fairtrade : Stärkung der Frau durch fairen Handel \(in German\) / Blog 3/2017 : Six-ways-Fairtrade-is-empowering-women](https://www.fairtrade.de/aktuelles/blog/2017/03/six-ways-fairtrade-is-empowering-women)

³⁷ Rainforest (2020): <https://www.rainforest-alliance.org/business/de/resource-item/was-ist-in-unserem-zertifizierungsprogramm-2020-enthalten-gleichberechtigung-der-geschlechter/>



Initiatives de la société civile

Des organisations de la société civile sensibilisent les consommateurs à la problématique du travail des enfants dans la culture du cacao par le biais de campagnes, d'apparitions publiques, d'expositions, de manifestations et d'études scientifiques. Au sein du réseau [VOICE](#) (Voice of Organizations in Cocoa in Europe), des organisations européennes de la société civile et des syndicats s'engagent ensemble pour attirer l'attention sur les questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du cacao. Ils s'engagent notamment pour que les familles de producteurs de cacao disposent d'un revenu de subsistance afin de lutter contre les causes du travail des enfants. De plus, ils demandent des lois pour le respect et la justiciabilité des droits de l'homme tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales. D'autres organisations sont actives dans les pays producteurs de cacao et aident les enfants sur place à accéder à l'éducation.

Perspectives

En examinant les différentes initiatives de lutte contre le travail des enfants, on constate que les changements ne sont pas faciles à atteindre. En collaboration avec le gouvernement fédéral et le gouvernement ivoirien, l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable met en œuvre le projet PRO-PLANTEURS. Au cours de la période de projet 2015-2025, PRO-PLANTEURS vise à professionnaliser 30 000 exploitations agricoles familiales³⁸ et leurs organisations de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. L'accent est mis sur l'amélioration de leurs conditions de vie en augmentant leurs revenus pour les amener à un niveau de subsistance et en favorisant une alimentation équilibrée pour les familles de producteurs de cacao. Le projet veut aussi offrir aux femmes en particulier des possibilités d'obtenir un meilleur revenu et une meilleure base alimentaire pour les familles, afin d'avoir un impact positif sur les conditions de vie. Après une première phase réussie de collaboration avec les 20 000 premières exploitations agricoles familiales, une phase de suivi de cinq ans a débuté en juin 2020.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet, notamment dans la rubrique Études et rapports

Initiative Allemande pour le Cacao Durable

Secrétariat Berlin c/o Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH |
Reichpietschufer 20 | 10785 Berlin | Allemagne

Tél.: +49 6196 79-1462 | Fax: +49 6196 7980-1462 | E-mail: info@kakaoforum.de |
www.kakaoforum.de

³⁸ En comparaison, les principaux pays producteurs, la Côte d'Ivoire et le Ghana, comptent environ 2 millions de petits producteurs et productrices de cacao ([2017-06 Strengthening the competitiveness of cocoa production and improving the income of cocoa producers in West and Central Africa.pdf \(suedwind-institut.de\)](#))